



N°28 - décembre 2020

Paiement du solde des aides PAC 2020

Le versement du solde des aides PAC est arrivé le 10 décembre dernier sur le compte des exploitants agricoles. Celui-ci a concerné les aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert et paiement en faveur des jeunes agriculteurs), les aides ovines et caprines, et l'ICHN.

Au niveau national, cela représente un montant total de près de 2 milliards d'euros. Compte-tenu des avances déjà versées depuis mi-octobre, ce versement du 10 décembre porte le montant total payé aux exploitants agricoles à 7,17 milliards d'euros.

Pour le département de la Vienne, 68 millions d'euros ont été versés aux exploitants lors de l'acompte d'octobre, auxquels viennent de se rajouter 42 millions d'euros de solde. C'est ainsi un montant total provisoire (acompte + solde) d'environ 110 millions d'euros qui a déjà été payé en faveur de la Ferme Vienne pour la campagne 2020. Les autres aides seront réglées selon le calendrier normal (cf. page suivante).



Calendrier du versement du solde des autres aides



Aides bovines :
fin janvier 2021



Veau sous la mère :
mars/avril 2021



Assurance récolte :
février 2021



BIO-MAEC :
à partir de mars 2021



Aides couplées végétales :
février et mars 2021 selon
les aides demandées

Campagne 2021



Télépac ouvrira le **1^{er} janvier 2021** pour les aides animales.

Rappel des dates limites de déclaration :

- **31 janvier 2021** pour les aides ovines et caprines.
- **15 mai 2021** pour les aides bovines.

Pour tout complément d'information sur la lettre

www.vienne.gouv.fr

ddt@vienne.gouv.fr

et sur les réseaux sociaux



La lettre de la DDT 86 - Lettre n°28 - Décembre 2020

Éditeur : Préfecture de la Vienne - Direction départementale des territoires de la Vienne